

Séminaire régional CIDEFA
**Réforme universitaire dans l'océan
Indien**

Antananarivo, 2 octobre 2007

**Premiers enseignements tirés de
la mise en place du système
LMD en France**

Marc TARDY

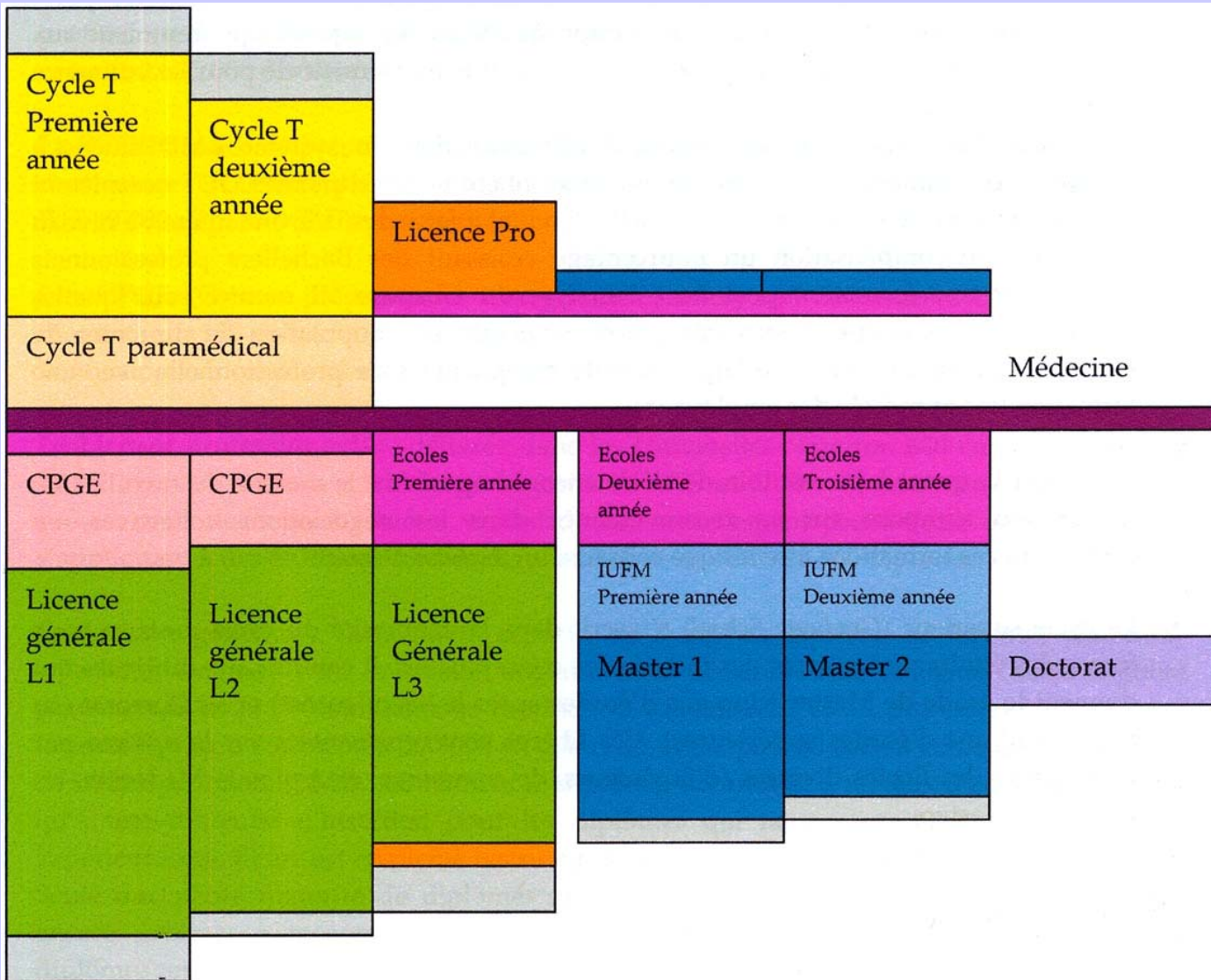
Plan de l'exposé

1. Rappel sur l'origine et les buts du système LMD
2. Modalités suivies lors de la mise en place du LMD
3. Bilan de la phase 1 de la mise en place du système LMD en France
4. La phase LMD 2 : améliorations attendues

Rappel sur l'origine et les buts du système LMD

- **Le Processus de Bologne** (Conférence de Bologne du 19 juin 1999) est une démarche qui a pour but de **créer un Espace européen de l'enseignement supérieur** d'ici 2010.
- Il est mis en œuvre par **45 pays** à travers le Groupe de suivi de Bologne
- **Six objectifs** sont visés pour 2010:
 - Adoption d'un système de **diplômes** lisible et cohérent.
 - Organisation de l'enseignement supérieur en un système **Licence, Master, Doctorat** (LMD).
 - Mise en place de crédits d'enseignement: les **ECTS (European Credit Transfer System)**.
 - Promotion de la **mobilité** des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs.
 - Coopération pour une **évaluation de qualité**.
 - Promotion de la **dimension européenne** de l'enseignement supérieur.

Schéma synthétique du système LMD de l'enseignement supérieur français



Modalités suivies lors de la mise en place du LMD 1

Licence générale : Filière en 6 semestres (180 ECTS) qui conduit au diplôme de Licence (« Bachelor Degree »)

- Evaluation des projets confiée aux CSF (Conseiller scientifique Formation) du ministère
- Identification des licences par des noms de mentions disciplinaires et pluridisciplinaires (spécialités exceptionnelles)
- Entrée en licence progressive : choix de la mention à partir du S3

Licence professionnelle : au niveau L3 (S5 + S6)

- Evaluation par une commission ad hoc (avec professionnels)

Modalités suivies lors de la mise en place du LMD 1

Grade de Master. A Bac + 5, il est attribué:

- aux titulaires du titre d'Ingénieur des écoles agréées par la CTI (Commission du Titre d'Ingénieur)
- aux titulaires du **diplôme de Master** obtenu au terme de 4 semestres (120 ECTS) après la Licence.

Dans le second cas, l'habilitation (ou l'habilitation conjointe de plusieurs établissements) à délivrer le diplôme intervient après évaluation par la MSTP qui tient compte notamment:

- de l'adossement recherche
- de la qualité de l'équipe enseignante
- des flux et du devenir des étudiants

Modalités suivies lors de la mise en place du LMD 1

Le Doctorat.

- La formation doctorale (3 à 4 ans après le Master) allie formation par la recherche et enseignements au plus haut niveau.
- Elle s'effectue au sein d' **Ecoles doctorales** couvrant des champs disciplinaires définis.

L'accréditation (souvent conjointe) d'une ED intervient après évaluation par la MSTP qui prend en compte:

- La qualité des laboratoires impliqués
- Le suivi des doctorants
- Le placement des jeunes docteurs

Bilan de la phase LMD 1

- Succès de la mise place du nouveau système, réalisée rapidement et de manière consensuelle
- Rôle capital de l'évaluation des projets de formation
- Importance des comités nationaux de suivi des L et M
- Simplification de l'architecture générale de l'offre
- Mais : offre de formation inflationniste, confuse, mal visible. Par exemple, pour les masters :
 - Plusieurs dizaines de noms de domaines
 - Plus de 1100 intitulés de mentions +/- différents
 - Près de 7000 intitulés +/- différents de spécialités (3800 spécialités prof. ; 3200 spécialités Recherche). Par comparaison : 2600 DEA habilités (ou cohabilités) avant 2004

LMD 2

- Il a démarré avec la contractualisation en 2007 de la vague A
- Des recommandations sont formulées pour améliorer l'offre formation de chaque établissement afin de la rendre + efficace et + claire, c.a.d. + lisible par les étudiants et les professionnels qui embauchent.
- L'importance de l'évaluation nationale (elle tient compte désormais des résultats) est confirmée par la création de l'**AERES** (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur)
Il est souhaité que l'agence évalue désormais les licences généralistes.

Lisibilité: améliorer les intitulés des formations

Chaque intitulé de diplôme se décline en Domaine - Mention (pour les licences) et Spécialité (pour les masters)

Les intitulés des domaines et mentions dans lesquels s'inscrivent les masters ont été très discutés.

Chacun exprime t-il d'abord :

- un domaine de compétences de l'établissement?
- ou bien la bannière de connaissances et de compétences d'un diplôme ?

Réponse tranchée en faveur de la **seconde solution**.

Les **domaines** dans lesquels un diplôme du LMD peut désormais s'inscrire sont : **ALL** (Arts, Lettres, Langues), **SHS** (Sciences Humaines et Sociales), **DEG** (Droit, Economie, Gestion), **STS** (Sciences, Technologies, Santé)

Pour les intitulés des mentions, l'objectif est de **ramener leurs nombres** autour de **40 pour les licences** et autour de **100 pour les masters**.

LMD et professionnalisation

La professionnalisation est prise en compte dans de nombreuses filières généralistes. Cependant:

- **En licence** le passage licence généraliste – licence professionnelle doit être favorisé.
- **En master**, l’affichage de spécialités R (recherche) et P (professionnelle) héritée des anciens DEA et DESS est une particularité française. Le but visé est de **développer** le plus souvent des **masters mixtes R et P les plus valorisants** pour l’emploi.

Améliorations attendues sur les licences

La **licence générale** reste le **point faible** des études universitaires: taux d'échec élevé, orientation aléatoire, encadrement faible ...

Sont nécessaires:

- Encadrement et suivi améliorés des étudiants
- Orientation conseillée vers un projet d'insertion
- Cours très généralistes durant les 2 ou 3 premiers semestres de la licence, resserrement vers la mention aux semestres 5 et 6
- Des nouveaux moyens et une nouvelle organisation